



## Demande d'extraction au sein d'une copropriété

Par **fidjee**, le **05/01/2015** à **22:32**

Bonjour, je suis propriétaire d'une boutique pour laquelle la restauration est autorisée. Il n'y a pas d'extraction externe, cependant dans le même immeuble un restaurant possède son conduit d'extraction. Peux t'on me refuser le droit de réaliser une extraction. Si non, tant mieux. Si oui, y a t'il un moyen de forcer le syndic d'accepter cette extraction. Merci pour vos réponses. Cdt.

Par **HOODIA**, le **06/01/2015** à **07:55**

il faut une autorisation en AG ,car le conduit peut provoquer des nuisances (bruits,aspect,odeurs).

Par **fidjee**, le **06/01/2015** à **09:31**

Merci pour votre réponse..mais si la réponse de l'AG est non..puis je les forcer par une procédure a accepter dans la mesure ou il en existe deja une. Cdt.

Par **HOODIA**, le **06/01/2015** à **09:37**

Il s'agit d'un exemple ,mais on peut considérer que l'extracteur existant est situé à un autre endroit qui n'engendre pas des désagréments ? Donc difficile de répondre à votre question ,mais une procédure peut aussi échouer suivant ces critères :bruits ,odeurs, et surtout emplacement du tuyau extracteur devant une baie vitrée ....